

Conseil communal de Jalhay du 26 juin 2023

20 points ont été traités en séance publique. A l'unanimité, le Conseil communal a :

- approuvé le déplacement d'un tronçon du sentier vicinal n° 51 traversant l'école de Sart et celui du sentier vicinal n° 129 parcourant un terrain privé à Solwaster dans le cadre d'un Décret voirie ; ces tronçons déplacés contourneront les parcelles précédemment traversées.
- rendu un avis relatif au Projet de Schéma de développement territorial (SDT). Une enquête publique y relative est sur le site internet de notre commune et sera clôturée déjà le 14 juillet. Le but est d'éviter l'étalement urbain et de diminuer la dépendance à la voiture. Ce schéma propose actuellement 2 zones de centralité (les villages de Jalhay et Sart). Une demande sera faite pour une 3^{ème} zone à Tiège. Les règles urbanistiques vont changer ; en effet, dans ces centralités, on pourra entre autres construire sur 70 % du terrain, alors qu'en dehors de celles-ci, uniquement sur 30%. Les nouveaux immeubles à appartements ne pourront plus être acceptés que dans les zones de centralité.
- approuvé la constitution d'une servitude d'égouttage d'eaux de ruissellement et eaux traitées en faveur de la parcelle assiette de la copropriété « Les crêtes de Balmoral ». Un chemin communal et 2 morceaux de terrains de personnes privées seront traversés par le tuyau d'égouttage de ce bâtiment situé en face du Colruyt.
- approuvé le marché public de service relatif à la désignation d'un auteur pour la réalisation d'un schéma de développement communal et d'un guide de l'urbanisme (Coût estimé : 116.057,15 € TVAC). La commune fait ainsi d'une pierre 2 coups. Pour rappel, le guide de l'urbanisme doit remplacer la charte de l'urbanisme qui devient obsolète. Un marché avait été adjugé pour cette étude, mais il avait été cassé en raison du manque de professionnalisme de l'adjudicataire.
- approuvé le marché public de travaux relatif à l'étude, la réalisation et la maintenance d'un réseau de chaleur à Sart (Coût estimé : 362.781,38 € TVAC). Ce marché consiste à installer une chaudière dans la salle La Grange pour chauffer cette dernière, la Maison Bronfort, l'Office du Tourisme, la Maison des Jeunes et l'Eglise. La commune pourrait raccorder éventuellement d'autres bâtiments dans le futur.
- approuvé le marché public de travaux relatif à l'aménagement d'une zone de convivialité (Coût estimé : 350.805,44 € TVAC dont 327.529,82 € subsidiés) dans la prairie derrière le parking de la salle des fêtes à Solwaster. Cette idée d'espace rencontre existait déjà et a été ressortie des cartons.
- adopté un règlement complémentaire sur la police de la circulation routière portant sur la mise en place de panneaux F99a et F101a (annonçant respectivement l'accès et la fin d'accès aux piétons, cyclistes et chevaux au chemin bétonné entre l'administration communale et la place du Haut Vinâve).
- approuvé le rapport de rémunération de l'exercice comptable 2022 des mandataires.
- approuvé la rectification du compte de l'exercice 2022 de la Fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert suite à une erreur de comptabilité de 6 euros.
- approuvé la candidature à la Commission de conservation Natura 2000 de Liège (en l'occurrence celle de notre bourgmestre).
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des Intercommunales ECETIA, AIDE, CHR, SPI, ENODIA et C.A.H.C. du mois de Juin 2023.
- approuvé le règlement de travail applicable au personnel enseignant subventionné des écoles de la Commune de Jalhay.

Malgré l'abstention de l'opposition, le Conseil a approuvé le compte budgétaire, le bilan, le compte de résultats et annexes de l'exercice 2022 du C.P.A.S.

Bien que le groupe Choisir Ensemble se soit abstenu, le Conseil a approuvé l'arrêt du compte communal de l'exercice 2022, ainsi que le bilan et compte de résultats (boni de 462.730 € à l'exercice propre et 610.123 € avec les exercices précédents).

Dans les divers, nous apprenons que :

- les caméras de surveillance pour éviter les dépôts clandestins de déchets seront installées dès que la commune aura finalisé et validé son projet de règlement concernant le placement de panneaux signalant la présence de caméras dans notre entité.
- la féminisation des noms de rue ne sera pas aisée dans notre commune, car il ne reste que 4 noms à attribuer. En cas d'attribution de noms de personne, il faut que celles-ci soient en outre décédées et fort connues. Des noms de lieu-dit ont principalement été donnés aux rues récemment renommées dans notre commune.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC